SAINT-ETIENNE métropole
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00190

MODIFICATION DE PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 80

Membres titulaires présents :
M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE
Le 30 juin 2017
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20170602-D20170019010-DE
DATE D'AFFICHAGE :20170630

Pouvoirs :
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Anne-Françoise VIALLON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :
M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JUIN 2017

MODIFICATION DE PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Saint-Genest-Lerpt en date du 19 janvier 2005 et 2 avril 2008 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2015 portant transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu* » au profit de Saint-Etienne Métropole ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 10 mars 2016 actant, après accord de la commune, la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision du PLU engagée par le commune ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2017 approuvant le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Genest-Lerpt ;

Considérant que le périmètre du droit de préemption (DPU) de la commune de Saint-Genest-Lerpt s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) délimitées par le PLU en vigueur ;

Il est nécessaire d'acter l'évolution du périmètre du droit de préemption (DPU) suite à l'approbation du nouveau en PLU en Conseil de Communauté du 29 juin 2017.

La délibération modifiant le champ d'application du DPU sera affichée au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Saint-Genest-Lerpt pendant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Elle sera transmise aux personnes mentionnées à l'article R211-3 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R 151.52 du code de l'urbanisme, le périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain figurera en annexe du PLU.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- ***valide la modification du champ d'application du droit de préemption urbain sur la commune de Saint-Genest-Lerpt, pour l'ajuster au périmètre des zones U et AU du PLU approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2017. Le plan est annexé à la présente délibération.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

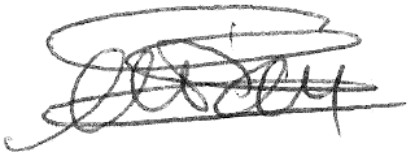

Gaël PERDRIAU